



L'écho

Bulletin d'information de Compton
Février 2002 - Volume 11 - numéro 1



Nouveau terrain municipal au cœur du village

Du stationnement bien sûr, et quoi d'autre ?

Ce printemps, la municipalité de Compton se portera acquéreur du terrain de la meunerie sur le chemin Hatley. Le besoin d'un stationnement central se faisant sentir depuis déjà plusieurs années, cette propriété commerciale de 2976 mètres carrés appartenant à la meunerie Boisvert, était dans l'œil de la municipalité depuis 1996.

Situé à quelques pas de la rue principale, mais légèrement en retrait derrière la série de commerces s'étalant du marché Grégoire au Videomax, ce terrain offrira un espace de stationnement qui pourra enfin accommoder efficacement les utilisateurs et les employés des commerces et services du cœur de notre municipalité et qui plus est offrira un vent de fraîcheur rafraîchissant. Que l'on s'imagine par une belle journée d'été toute la congestion qu'il y avait par le passé dans ce secteur.

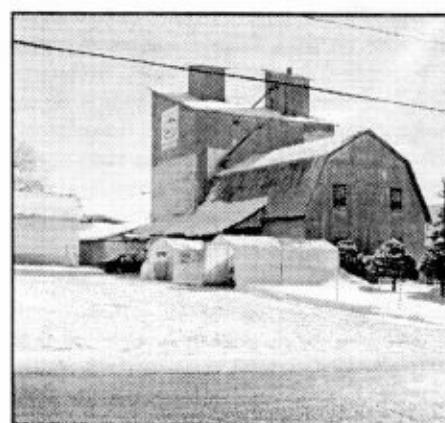
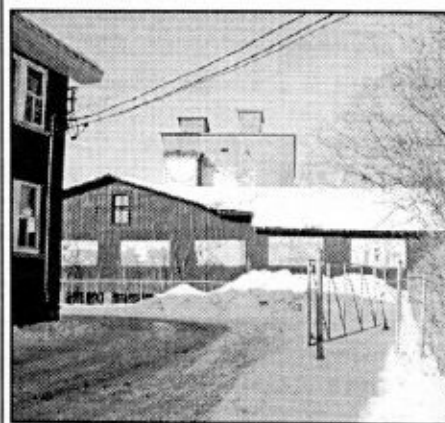
Mais la dimension du terrain ouvre également la porte à d'autres possibilités. Les idées circulent déjà sur les options récréo-touristiques possibles pour le lieu. Certains parlent de galerie d'art, d'autres d'infrastructures sportives. Chose certaine le conseil municipal est présentement à rencontrer des partenaires potentiels dans ce dossier pour qu'il puisse être utilisé adéquatement pour notre population.

Du conseil municipal, la conseillère Mme Josée Roy, se montre très enthousiaste : « Le projet laisse la place à de nouvelles idées pour animer le cœur de notre municipalité et le secteur récréo-touristique. Il faut avoir une vision d'avenir dans ce projet, le besoin prioritaire est bien sûr un stationnement comme nous la savons déjà, il y a beaucoup de gens qui traversent notre municipalité sans pour autant s'y arrêter, alors nous pouvons les inciter à arrêter et à consommer des produits et services de notre localité. Quel beau projet!! »

À bon entendeur salut !

Dans ce numéro

Tribune Libre	2-3
Une lettre du passé	4
Les belles d'autrefois	6-8
Avis important...	9
Mêles-toi de tes affaires municipales.	10-22
A summary...	24-27
Chronique préventive	
Écho de la bibliothèque	28
Écho d'autrefois	29
AFEAS	30
Association Marie-Reine	
Club Âge d'Or	
Comptoir familial	31
Club Lions de Compton	32
Écho de l'école Louis-St-Laurent	
Écho santé	33
Écho du lecteur	34



La meunerie. Sa disparition changera le profil du village.

Réplique aux propos de M. Robert Perreault

En référence aux propos tenus par monsieur Perreault dans l'Écho de décembre 2001, j'aimerais lui faire part de certaines précisions en référence aux paragraphes suivants de sa lettre :

paragraphe 2 : monsieur Perreault devrait relire le communiqué émis par la Municipalité et dans lequel on indique que l'emprunt décrété est

effectivement de 942 587,00\$ dollars mais qu'au plan technique et

administratif, tous ces travaux totalisent un montant de 1 218 000, 00\$! La même somme apparaît également dans l'article paru le 22 octobre dans La Tribune !

- au sujet de l'époque où le puits suffisait ... je rappelle à nos élus qu'il semble qu'il y a eu trois (3) puits déjà à Compton... que sont-ils devenus et qu'est-ce que la Municipalité en a fait si on juge les résultats ??? M. Veilleux parle dans la Tribune d'un puits dans l'article du 22 octobre et de deux puits dans l'article du 8 novembre ! Est-ce que nos élus(es) sont réellement au courant du nombre de puits dans leur municipalité ???...

- à propos du référendum : si vous étiez convaincu qu'il n'aurait pas reçu l'aval de la population, pourquoi avoir dépensé de l'argent pour soumettre (en vue d'un référendum) le règlement d'emprunt à l'approbation des personnes habiles à voter le 13 novembre 2001 à l'hôtel de ville ??? Vous auriez pu utiliser le même procédé que votre lettre, c'est-à-dire joindre une feuille de « sondage » à l'intérieur de l'Écho pour fin de consultation auprès de la population ! J'imagine que les coûts auraient été beaucoup plus minimes !

paragraphe 3 : ne cherchez pas à vous disculper en nous faisant « accroire » que le technicien en hydrogéologie (Stéphane Dion) ne parlait pas des dirigeants de la municipalité mais plutôt des usagés(es) branchés(es) !... Mais pour que vous soyez « branché » correctement, je vous dirai que ce ne sont pas les particuliers et les agriculteurs qui doivent vérifier et suivre le mouvement du niveau du puits et l'assèchement de la nappe phréatique... Cette tâche relève spécifiquement de nos élus(es) que nous payons à même nos taxes pour gérer adéquatement les équipements et accomplir leur travail professionnellement etc...

Les particuliers et les agriculteurs ne sont nullement responsables des actions que prennent nos élus(es) ! Alors, « ne me faites pas dire ce que je n'ai jamais dit » et faites-moi le plaisir de faire votre « mea culpa » vous et vos collègues plutôt que de blâmer M. Dion ou les usagers et les agriculteurs ! Je n'ai jamais mentionné dans mon article que les usagers et les agriculteurs avaient été négligents et incompetents !

Aussi dans son article, monsieur Dion mentionne que l'eau se retrouvait à 30 « mètres » de profondeur au lieu de 60 « centimètres », tel que cela aurait dû être ! Qui devait effectuer cette vérification ???... les usagers et les agriculteurs ou bien nos élus(es) qui ont cette tâche ? Monsieur Veilleux a admis lui-même que sa municipalité ferait dorénavant le nécessaire pour toujours « savoir à quel niveau se trouve la nappe souterraine » et que son objectif était de ne plus être pris de court comme à l'heure actuelle (réf. article du 22 octobre - La Tribune) !

Alors, monsieur Perreault, reconnaissez les erreurs commises par le conseil municipal actuel et/ou l'ancienne équipe car selon les propos de notre maire, le problème existe depuis des années (La Tribune - 22 octobre 2001 - cahier B)

paragraphe 4 : je suis heureuse d'apprendre que les taux d'intérêts pour fin de budget sur 20 ans pour la demande de subvention est une projection « SANS OBLIGATION POUR LES CONTRIBUABLES » !

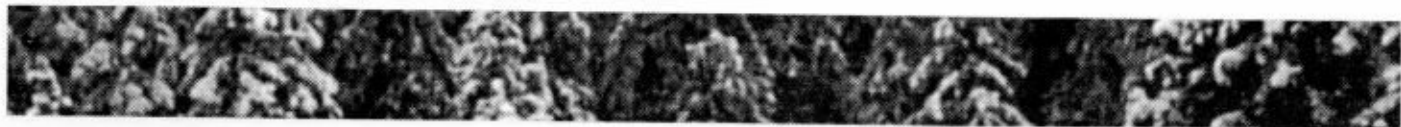
paragraphe 5 : au sujet de me rendre directement aux sources d'informations et d'assister aux réunions... je vous dirai que pour avoir assisté dans le passé à vos séances publiques, j'ai vite compris que l'opinion et les demandes de certains contribuables ne recevaient pas tellement d'écoute ou d'appui de la part de nos élus(es) ! Et très souvent lorsque nous recevions une réponse satisfaisante, nous l'avions obtenue après plusieurs démarches : téléphones répétés, lettres, rencontres etc... et dans certains cas, nous n'avons

jamais obtenu de réponse ! Je m'abstiendrai de nommer certains dossiers !

paragraphe 7 : probablement que je ne suis pas l'unique contribuable pour qui le conseil municipal n'est pas à la hauteur de ses attentes ...néanmoins et à titre de contribuable, j'ai le droit de critiquer ouvertement et publiquement nos élus(es) et non de les « DÉNIGRER » comme vous m'accusez de le faire ! J'ai dit tout haut ce que bien des gens pensent tout bas et cela relève de la « conscience » et surtout de la « démocratie » ne vous en déplaise ! Alors, faites preuve de discernement en faisant la distinction entre « critiquer » et « dénigrer » ! Je considère que tout(e) contribuable à « son mot à dire » si des actions ou des décisions prises par leurs élus(es) ne sont pas à la hauteur de leurs attentes ou ne correspondent pas aux objectifs pour lesquels leurs représentants(es) ont été élus(es) ! Vous avez le devoir et l'obligation de défendre nos intérêts, d'administrer les biens de la municipalité adéquatement, de gérer très vigoureusement les dépenses ou les achats et ce, à moindre coût, d'utiliser nos taxes pour améliorer notre qualité de vie etc... Mais le plus important, vous devez faire preuve de vigilance, de transparence, de clairvoyance ou de prévoyance dans vos actions et vos décisions et d'être à l'écoute des citoyens(nes) !

Convaincue que vous aurez pris « bonne note » de tous ces commentaires, je vous souhaite une « très bonne Année 2002 » à vous et vos collègues et particulièrement à toutes les Comptonnoises et tous les Comptonnois, qu'ils partagent ou non mon point de vue ! Et si cela peut vous rassurer, je n'ai pas l'intention de poursuivre une correspondance assidue entre nous !

MUGUETTE MARQUIE
contribuable



LES ÉLUS PASSENT MAIS LES RANCOEURS PERDURENT

D'entrée de jeu, j'avoue que je considère cette situation plutôt saugrenue, Au risque de passer pour moralisateur, je vais tenter d'élucider la situation afin de ne laisser personne sur de fausses impressions.

Je concède à Mme Marquis que compte tenu que le puits de Compton fut creusé en 1993, peut-être aurait-il été préférable d'avoir un lecteur permanent, même s'il était contrôlé manuellement une fois par semaine. Par contre, peut-être qu'aucun professionnel ne l'a déjà recommandé, peut-être que cela nous aurait amené à acheter de l'eau trois semaines plus tôt, aller donc savoir?? L'important c'est d'être capable d'accepter ce qu'on ne peut changer, se relever les manches et faire face à la musique.

Lorsqu'en 1997, M. Adrien Breault me demanda de compléter son mandat dans l'ancien Station je ne savais pas à quoi m'attendre. Au fil des années, je me suis familiarisé avec les rouages de l'administration municipale et j'ai également participé à la création du nouveau Compton qui date déjà de deux ans. Si je suis encore conseiller après bientôt six ans, c'est qu'à chaque réunion ou comité auxquels j'ai participé, il y a une règle qui a toujours été respectée et sur laquelle je ne fais aucun compromis;

c'est le respect mutuel des participants. Ce fût également le cas pendant le processus de fusion.

Je ne connais pas Mme Marquis, je ne l'ai jamais rencontrée et elle n'est jamais venue au conseil depuis deux ans. Sur les six conseillers actuellement en place, un seul était élu sur le conseil de l'ancien Compton. Tout le monde comprendra qu'il ne fut pas difficile de faire table rase et de repartir à zéro. Je reconnais le droit à la critique constructive mais pour que ce soit le cas, il faut être dans un état d'esprit positif sinon ça ressemble à du «rabrouage». Mme Marquis a semble-t-il été traitée avec malveillance par des conseils municipaux antérieurs et par conséquent ses critiques transpirent d'animosité. En mettant tout dans le même sac, elle jette publiquement le discrédit sur l'administration actuelle qui n'en a que faire. Dans mon esprit, ces reproches sont injustifiés.

Quelque peu exaspéré, je confesse avoir moi-même répliqué sur un ton réprobateur et je m'en excuse. L'important n'est pas

d'être infaillible mais plutôt de s'en apercevoir quand ça se produit afin que l'habitude s'estompe. Chacun fait du mieux qu'il peut au point où il en est rendu. Stigmatiser son conseil municipal à plusieurs reprises est plutôt particulier mais se complaire à entretenir des fantômes dans ses placards peut occasionnellement devenir l'apanage de n'importe qui.

Demeurant dans la paroisse St-Marc, j'ai une approche plutôt régionale de mon milieu même si je suis préalablement redevable envers les contribuables de Compton. Je souhaite donc à tous les résidents des municipalités de la M.R.C. ainsi qu'à tous les organismes et comités qui s'y activent, la force de résister à la tentation de déterrer les morts, afin que le respect soit la base de nos échanges. Être dans un état d'esprit positif nous permettra de percer la réalité et de faire face aux défis qui nous attendent.

ROBERT PERREAULT
Conseiller municipal

Une fable revue et corrigée pour les femmes au foyer

La Cigale et la Fourmi

La cigale, ayant cuisiné et lavé
toute sa vie.

Se trouva fort dépourvue

Quand la retraite fut venue.

Pas un seul petit fonds

Ni de régie, ni de pension.

Elle alla réclamer son dû

Chez le député qu'elle avait élu.

Le priant de lui faire verser

Un peu d'argent pour subsister

Maintenant qu'elle était vieille.

« Tu me le dois, lui dit-elle,

Pour les enfants que j'ai nourris

Et qui vous ont enrichis. »

Les députés bavards et oublieux

Pour les femmes âgées
ne sont pas généreux.

« Que faisais-tu à la maison

Au lieu d'aller chercher
salaire et pension ? »

« Nuit et jour, pour tout venant

Je suais, ne vous en déplaie. »

« Tu suais ? J'en suis fort aise.

Eh bien ! sèche maintenant. »

Jeunes bulles

Si vous avez des idées
d'activités pour la semaine
de relâche, nous sommes
ouvert à les recevoir.

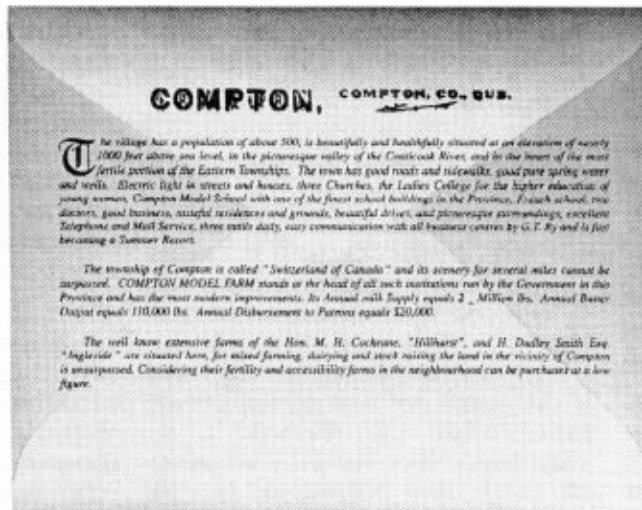
Téléphonez au **835-0872** et
demandez Catherine ou Bob.

Nous attendons
vos bonnes idées!!!

Une lettre du passé

En 1906, on retrouvait sur la papeterie officielle de la municipalité de Compton un texte promotionnel décrivant la vie dans notre localité. Au verso des enveloppes expédiées, était imprimé en anglais le texte suivant faisant l'éloge de Compton.

Beaucoup de ce qui est écrit est encore vrai aujourd'hui.



Source:
M. Russel Nichols
et la Compton Historical Society.

Nous les remercions.

The village has a population of about 500, is beautifully and healthfully situated at an elevation of nearly 1000 feet above sea level, in the picturesque valley of the Coaticook River, and in the heart of the most fertile portion of the Eastern Townships. The town has good roads and sidewalks, good pure spring water and wells. Electric light in streets and houses, three Churches, the Ladies College for the higher education of young women, Compton Model School with one of the finest school buildings in the Province, French school, two doctors, good business, tasteful residences and grounds, beautiful drives, and picturesque surroundings, excellent Telephone and Mail Service, three mails daily, easy communication with all business centres by G.T. Ry and is fast becoming a Summer Resort.

The township of Compton is called "Switzerland of Canada" and its scenery for several miles cannot be surpassed. COMPTON MODEL FARM stands at the head of all such institutions run by the Government in this Province and has the most modern improvements. Its Annual milk Supply equals 2 _ Million lbs. Annual Butter Output equals 110,000 lbs. Annual Disbursement to Patrons equals \$20,000.

The well know extensive farms of the Hon. M. H. Cochrane, "Hillhurst", and H. Dudley Smith Esq. "Ingleside" are situated here, for mixed farming, dairying and stock raising the land in the vicinity of Compton is unsurpassed. Considering their fertility and accessibility farms in the neighbourhood can be purchases at a low figure.

Le village a une population d'environ 500 âmes. Sa location est très belle et très saine à près de 1000 pieds au-dessus du niveau de la mer dans la très pittoresque vallée de la Coaticook, au cœur de la région la plus fertile des Cantons de l'Est. La ville a de bonnes routes et de bons trottoirs, de la bonne et pure eau de source et de puits. De la lumière électrique dans les rues et les maisons, trois églises, le "Ladies College for the higher education of young women", l'école modèle de Compton avec un des édifices scolaires les plus élégants de la province, une école française, deux médecins, de bonnes entreprises commerciales, des résidences et des jardins de bons goûts, de très belles randonnées et un environnement pittoresque, d'excellents services de poste et de téléphone, trois livraisons postales quotidiennes, une communication facile avec toutes les centres d'affaires par G.T. Ry et un lieu qui est rapidement en train de devenir une destination touristique d'été.

Le canton de Compton est appelé la "Suisse du Canada" et son paysage est inégalé à plusieurs milles aux environs. LA FERME MODÈLE COMPTON est une des plus prestigieuses parmi les institutions gérées par le gouvernement de cette province et jouit des améliorations les plus modernes. Son rendement annuel de lait est de 2 millions de livres. La production annuelle de beurre est de 110,000 livres. Le revenu versé aux producteurs est d'environ \$20,000.

Les grandes fermes bien connues de l'Honorable. M. H. Cochrane, à Hillhurst, et de H. Dudley Smith Esq à Ingleside, sont ici parce que les terres aux alentours de Compton sont inégalées pour l'agriculture mixte, la production laitière et l'élevage. Si on considère leur

Les belles d'autrefois...

quelques manufactures de potasse. Des routes et des ponts existent le long du circuit de diligence Québec-Vermont. On commence à voir s'installer ici et là, des marchands et des artisans.

En 1825, le canton est en plein développement. On y retrouve 965 résidents, dont 53 % ont moins de 18 ans. Les familles comptent beaucoup d'enfants. À partir de 1830, on commence à faire mention de Compton sur les cartes. En 1832, le canton compte 1202 habitants, 1 village, 1 église anglicane (1829), 1 bureau de poste, 1 école, 7 scieries, 2 magasins, 2 tavernes, 2 meuneries, 1 moulin à carder et 9 artisans. Une terre défrichée ne coûte alors que 10 à 12 \$ l'acre.

Une progression spectaculaire de la population

La progression de la population sera spectaculaire jusqu'en 1844 où elle atteindra 2 278 âmes. Les francophones ont commencé à arriver et forment 12 % de la population. Avec l'augmentation du nombre de résidents, viendra la nécessité de nouvelles infrastructures et d'organisation politique. C'est ainsi qu'en 1841, le comté municipal de Compton est créé. Benjamin Pomroy du chemin Cochrane sera le maire de ce grand territoire qui se rend jusqu'au Lac Mégantic. Le comté existe encore aujourd'hui. Mais en 1855, la population locale étant insatisfaite et les lois municipales du Québec ayant changé, on crée la municipalité du canton de Compton. Notre municipalité est née et c'est Selah J. Pomroy qui en sera le secrétaire-trésorier et puis maire de 1887 à 1889. Son père aura été maire de 1855 à 1857 et de 1868 à 1871.

À cette époque, notre région fait surtout affaire avec le sud de la frontière. En 1861, un sommet de 3000 habitants est atteint. Ce sommet demeurera pendant près d'un siècle. Durant la deuxième moitié du XIX siècle, les francophones forment 25 % du canton. Mais leur population augmente rapidement entre 1890 et 1900, où elle grimpe à 35 %. La proportion de catholiques subit à peu près le même type de progression. De leur côté, les Américains de naissance sont en

régression rapide ne représentant plus que 13 % des habitants en 1871. De toute évidence, notre canton cesse d'attirer les Américains comme il l'avait fait en 1800. Les grandes villes et l'Ouest canadien, en plein essor, les attireront davantage.

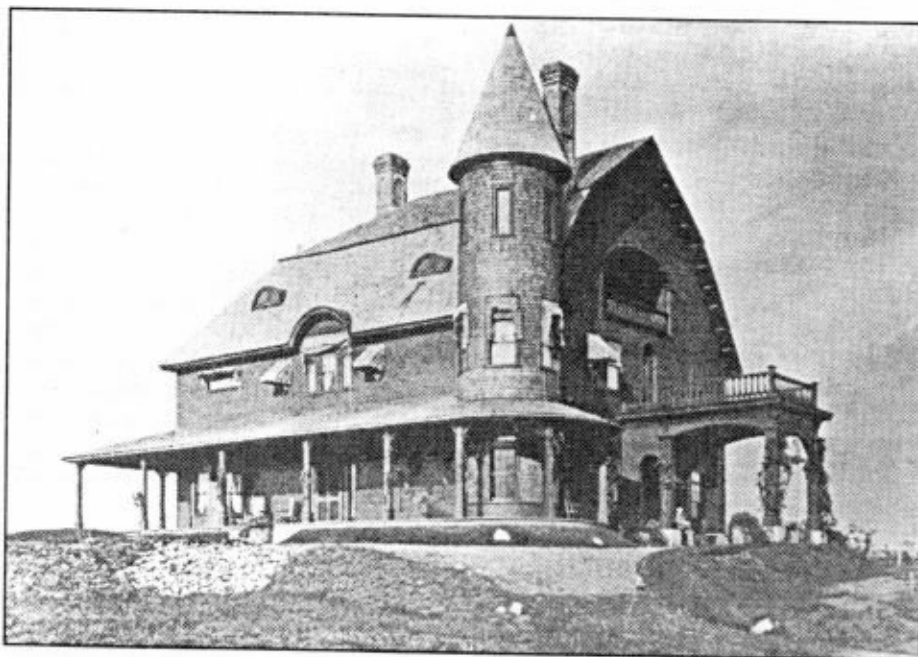
En 1917, la rédaction des procès-verbaux municipaux passera de l'anglais au français reflétant ainsi la majorité devenue francophone. En 1876, Waterville se détachera de Compton, en 1893 le village aussi et plus tard en 1950, la partie de Compton-Station se détache également. Plus tard, la plupart de ces secteurs se fusionneront pour former le Compton actuel.

Jeunes bulles

Les heures d'ouverture du local des jeunes n'ont pas changé...

nous sommes ouvert:

mercredi	18h à 21h
jeudi	18h à 21h
vendredi	18h à 22h



Ingleside, résidence cossue de H.D. Smith, riche éleveur de Compton, construite en 1889.

La résidence se situait sur le côté est du chemin Cochrane, à 1.85 km au sud de l'intersection du chemin Moe's River

Les grandes fermes

En 1852, avec l'arrivée du train qui traverse le canton et relie Montréal à Portland, la donne a changé complètement. Maintenant, au lieu de se tourner vers la frontière américaine tout près, les habitants vont se tourner vers Montréal,

carrefour des transports et des échanges au pays. Les grandes productions agricoles locales et les bêtes d'élevage pourront facilement être exportées en grande quantité partout dans le monde. L'agriculture commerciale à grande

Les belles d'autrefois...

échelle connaîtra un boum soudain et Compton en sera à l'avant-scène.

C'est à cette époque que la réputation des fermes comptonnoises s'est répandue un peu partout. En examinant la petite histoire de ces fermes et de leurs fondateurs, on verra que les premiers agriculteurs avaient de toute évidence perçu le potentiel exceptionnel du territoire. En exploitant majestueusement nos terres, ils ont attiré l'attention sur la richesse de nos sols et créé un engouement envers l'agriculture qui n'a jamais cessé depuis.

En 1861, la population de Compton est déjà de 3000 habitants, la vie fourmille et à la campagne, c'est l'élevage du bétail qui prédomine. C'est l'époque des grandes fermes: Smith, Cochrane, Pomeroy, etc. Ces producteurs importaient et élevaient les meilleures races anglaises. Compton était alors réputé pour la qualité de ses troupeaux à travers toute l'Amérique et l'Angleterre. La production beurrière, fromagère et fourragère constituait aussi un volet important de l'économie de l'époque. À la fin du 19^e siècle, le village n'était constitué que de deux axes de développement: la rue Principale et la rue de l'Église. Bordées de magasins, de boutiques d'artisans, d'hôtels, d'écuries, de granges et de remises de style britannique et américain, elles étaient un véritable lieu d'échange commercial.

La ferme de Herbert Dudley Smith

Un château et de l'agriculture scientifique

Herbert Dudley Smith fut un riche éleveur de Compton et troisième d'une génération de Smith à cultiver cette terre. C'est une ferme de 930 acres ou 372 hectares, sa dimension correspond à 5 terres de 200 acres, soit la dimension qu'avaient les lots concédés lors de la colonisation. Au XIX^e siècle, 3 à 4 adultes peuvent cultiver de 25 à 50 hectares défrichés maximum et une ferme de cette dimension est évaluée à 2000\$ en 1860. On comprend alors que M. Smith doit engager environ

25 journaliers pour les travaux agricoles. Seulement 10 % des fermes ont plus de 80 hectares en Estrie en 1890.

En 1808, la première génération de Smith (Joseph) arrive des É-U (New Hampshire) et débute le défrichage de la terre qui est tout en bois debout. Samuel Greely Smith (2^e génération, décédé en 1868) devient prospère au point de s'associer au sénateur Matthew Cochrane pour créer une grande manufacture de chaussures à Montréal. En 1867 naît à Montréal, Herbert Dudley Smith (3^e génération). Il étudie 6 ans au Bishop's College (Lennoxville), puis en Écosse et à Genève en Suisse, où il étudie la chimie, le français et l'allemand. En 1887, il débute un voyage autour du monde qui l'amène en Italie, en Égypte, en Inde, en Birmanie, en Chine et au Japon. Revenu à Montréal en 1888 et reprenant la ferme familiale à Compton en 1889, il décide de se consacrer à l'agriculture scientifique, utilisant les méthodes les plus modernes selon ce qu'il a vu et a appris en Écosse. Il élève des bovins de race Hereford, Yorkshire, Tamworth; vendus en partie en Angleterre. En 1889 il fait construire Ingleside, modèle de maison-grange qu'il a vue dans l'Ouest américain lors de son retour de voyage et que les villageois appellent le «château». On retrouve à côté plusieurs maisons pour ses ouvriers et la ferme possède une génératrice pour l'électricité. Il se marie en 1892 et a une fille l'année suivante (4^e génération). Il fut administrateur du Compton Model Farm, un des directeurs du Eastern Townships Agricultural Association et maire de Compton. Malheureusement Ingleside sera détruite par un incendie vers 1905-10 et Herbert quittera la ferme familiale par la suite.

PROCHAIN NUMÉRO :

La ferme du sénateur Matthew Cochrane

« Le domaine Hillhurst- empire de l'élevage bovin »

et

The Compton Model Farm

« Du beurre qui voyage jusqu'en Australie »

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Les Explorateurs de Compton (OTJ)

Les Explorateurs de Compton est un organisme à but non-lucratif qui existe depuis 17 ans et qui a comme mandat de s'occuper de mettre en place des activités estivales (camp de jour) pour les jeunes de 5 à 12 ans.

L'OTJ a un besoin urgent de nouveaux bénévoles au sein de son conseil d'administration pour lui permettre de poursuivre ses activités. Le nouveau comité devra être formé à partir de mars 2002 pour permettre la planification de la prochaine saison.

Toute personne intéressée à faire partie de ce nouveau comité

S.V.P. contacter

SUZANNE COUTURE
835-9139

Jeunes bulles

Les jeunes du local des jeunes désirent remercier la Sûreté du Québec pour leurs avoir donné une BASS et un amplificateur. Merci beaucoup!!!

Avis important

Droit de développement de certaines exploitations agricoles

Les établissements de production animale qui répondent à certains critères et qui s'enregistrent avant le 21 juin 2002, pourront augmenter leur cheptel sans avoir à respecter les dispositions de la Directive relative à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole et des règlements d'urbanisme municipaux en matière de zonage. En effet la Loi 184 confère un droit à l'augmentation du cheptel de certains établissements d'élevage. Ce droit s'applique à une exploitation qui, le 21 juin 2001, contenait au moins une unité animale et était enregistrée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Même si vous ne prévoyez pas augmenter le nombre d'unités animales de votre cheptel, vous auriez avantage à enregistrer votre droit de le faire car ce droit n'a pas de limite dans le temps. Ainsi, lorsque la propriété sera cédée ou vendue, le nouveau propriétaire pourra toujours bénéficier de ce droit.

COMMENT ENREGISTRER SON DROIT

Pour se prévaloir du droit de développement sans avoir à respecter les dispositions dont il est question plus haut, il est nécessaire que l'exploitant transmette avant le 21 juin 2002 au secrétaire-trésorier de la municipalité - une déclaration assermentée contenant les informations requises et ce, sur le formulaire fourni par la municipalité.

DESCRIPTION DU DROIT

Afin de bénéficier du droit d'expansion, l'installation d'élevage et la fosse nécessaire à l'agrandissement du cheptel doivent se situer à moins de 150 mètres des installations existantes. De plus, l'augmentation maximale du nombre d'unités animales est de 75 sans dépasser un total de 225. Finalement si l'élevage existant comprend plusieurs types d'animaux, l'augmentation du cheptel devra se faire dans une catégorie d'animaux dont le coefficient d'odeur n'est pas supérieur à celui du groupe d'animaux le plus nombreux en terme d'unités animales. Il est important de noter que l'élevage porcin doit, en plus des règles générales, respecter des conditions particulières. En effet, les lisiers doivent être répandus à l'aide d'une rampe ou, lorsque la topographie ne le permet pas, par aspersion basse. De plus, si l'unité d'élevage est située dans un périmètre d'urbanisation ou à moins de 550 mètres de celui-ci, la fosse devra être recouverte d'une toiture. Finalement, le droit d'expansion s'applique à chaque installation d'élevage. Il est donc possible qu'un même producteur puisse enregistrer plusieurs droits.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le droit d'expansion ne dispense pas l'exploitation agricole de se conformer aux lois et règlements en matière d'environnement tel le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA) et les zones d'activités limitées (municipalités en surplus).

QUOI FAIRE D'ICI LE 21 JUIN 2002

Afin de ne pas engorger les bureaux municipaux et de ne pas perdre un temps précieux, il est recommandé de suivre la procédure suivante:

- Vérifiez si l'établissement d'élevage répond aux critères d'admissibilité du droit d'expansion définis préalablement;
- Procurez-vous le formulaire de déclaration aux bureaux de la municipalité où est situé votre établissement d'élevage (bâtiment et fosse);
- Remplissez le formulaire et déposez-le à la municipalité en vous assurant qu'il soit bien complété.

QUELQUES RÉPONSES À DES QUESTIONS FRÉQUENTES :

• J'ai acheté une ferme avec un troupeau de 50 vaches à lait au mois de juillet 2001. Est-ce que je peux bénéficier du droit d'expansion ?

Oui. C'est l'unité d'élevage et non le propriétaire qui bénéficie du droit. Toutefois, c'est le propriétaire en date du 21 juin 2001 qui devra déclarer le droit. Le 21 juin 2001, cet établissement était enregistré auprès du MAPAQ et il contenait au moins une unité animale. En sachant qu'une vache équivaut à une unité animale, le droit permettra d'ajouter un maximum de 75 vaches car le total ne dépassera pas 225 unités animales.

• Si je ne déclare pas mon droit avant le 21 juin 2002, est-ce que je pourrai agrandir mon cheptel ?

Oui, mais vous devrez respecter les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole et les dispositions applicables des règlements d'urbanisme de la municipalité (zonage, etc.). Si une ou des résidences sont situées trop près de votre unité d'élevage, il ne sera plus possible de demander aux propriétaires de renoncer à leurs droits (enregistrement de servitude par acte notarié). L'agrandissement potentiel sera donc limité par les bâtiments non agricoles existants au 21 juin 2001.

• Le 21 juin 2001, mon cheptel se composait de 50 unités animales dans le poulet et de 125 unités animales dans le veau de grain. Comment s'applique mon droit d'expansion ?

Tout d'abord, votre cheptel était de 175 unités animales au 21 juin 2001, ce qui vous donne droit à une augmentation de 50 unités animales (maximum de 75 sans dépasser un total de 225). Comme les charges d'odeur du poulet et du veau de grain sont différentes, vous pourrez augmenter votre cheptel dans une des catégories d'animaux dont la charge d'odeur n'est pas supérieure à celle du veau de grain. En effet, comme la majorité de votre cheptel était composée de veau de grain, c'est la charge d'odeur de ce type d'animal (veau de grain) qui s'appliquera. Donc, vous ne pourrez pas ajouter d'animaux dont la charge d'odeur est supérieure au veau de grain.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,

Communiquez avec la Fédération de l'UPA-Estrie au (819) 346-8905 ou avec votre municipalité locale. Vous pouvez aussi visiter le site du ministère des Affaires municipales et de la Métropole
<http://www.mamm.gouv.qc.ca>

Mêle-toi de tes affaires... Municipales

MUNICIPALITÉ
DE COMPTON

APPEL DE CANDIDATURE « BRIGADIER »

Ce concours vise à pourvoir un
emploi de brigadier sur appel.

Principales attributions:

Sous l'autorité de la directrice générale, le brigadier doit immobiliser le trafic routier de sa traverse afin de permettre aux élèves de niveau primaire de franchir à pied, en toute sécurité la route.

La ponctualité et le sens des responsabilités sont des qualités essentielles. Satisfaire aux exigences d'une enquête sur les antécédents judiciaires et les bonnes mœurs. La rémunération est de 7.00 \$ de l'heure travaillée, soit le tarif horaire minimum imposé par la Loi.

Horaire des brigades

Du lundi au vendredi (selon le
calendrier scolaire en vigueur)

Matin : de 8h20 à 8h50
Midi : de 11h20 à 13h05
Après-midi : de 15h25 à 15h55

Lieu des brigades

- Route Louis St-Laurent
(face à l'école)
- Intersection chemin de Hatley et
Route Louis St-Laurent (face à l'hôtel
de ville) Chemin de Hatley (près du
Centre communautaire)
- Intersection rue Bellevue et chemin
de la Station

Inscription

Les personnes intéressées peuvent
expédier en tout temps leurs coordon-
nées au bureau de la soussignée **avec la
mention « Brigadier »** à:

Municipalité de Compton
3 chemin de Hatley
Compton JOB ILO.

**Pour toute information, contactez
le 835-5584.**

CAMP DE JOUR

Semaine de relâche scolaire
du 4 au 8 mars 2002

La Municipalité de Compton organise, en collaboration avec le Camp Val-Estrie de Waterville et l'école primaire des Arbrisseaux de Compton, un camp de jour de 5 jours qui se tiendra au cours de la semaine de relâche scolaire (du 4 au 8 mars) pour les enfants âgés de 5 ans à 12 ans.

Les activités se dérouleront à l'école primaire des Arbrisseaux et au Camp Val-Estrie et ce, selon l'humeur de Dame Nature. Donc si la température se montre clémente pour les activités extérieures : 3 jours sont prévus au Camp Val-Estrie sinon 2 jours. Les activités intérieures se tiendront à l'école des Arbrisseaux.

L'offre de service du Camp Val-Estrie, le formulaire d'inscription et les documents qui l'accompagnent sont disponibles à l'Hôtel de ville de Compton. Les enfants fréquentant l'école primaire Louis-St-Laurent et l'école primaire des Arbrisseaux pourront se procurer ces documents directement à leur école respective.

Un service de garde (école Arbrisseaux) de 6h30 à 9h00 le matin et de 16h à 18h et le transport entre les deux sites sont inclus dans le tarif d'inscription.

TARIFICATION

	1 ^{er} enfant de la famille	2 ^e enfant et suivant de la même famille
Du lundi 4 mars au vendredi 8 mars		
Résident de Compton	50\$	45\$
Non-résident de Compton	75\$	70\$

Vous avez besoin d'informations supplémentaires, adressez-vous auprès de :
Mme Josée Roy, conseillère municipale et responsable de l'activité : 835-9414
ou à la réceptionniste de l'Hôtel de ville : 835-5584

Date limite d'inscription : 15 février

Mêle-toi de tes affaires... Municipales

Crise de l'eau à Compton

Les gouvernements provinciaux et fédéraux feront leur part.

Dans le cadre du programme d'infrastructure Canada-Québec, Mme la ministre Harel a confirmé à notre municipalité, une subvention de 245,000\$ du gouvernement du Québec. Pour ce qui est du fédéral, bien qu'il reste des rapports et formulaires à remplir, la municipalité s'attend à une somme identique à celle qui sera versée par le provincial. De son côté, selon le principe du programme d'infrastructure Canada-Québec, Compton doit contribuer pour 245,000\$ au projet afin de régler le sérieux problème d'approvisionnement en eau que subit l'aqueduc municipal.

MISE EN ROUTE DU PUIS n.2 : On se rappelle brièvement la petite histoire... Lorsque le puits municipal fut creusé en 1993, on découvrit qu'il ne fournissait que 100 gallons minute. Le conseil municipal de l'époque entreprit de creuser à 150 mètres du premier, un deuxième puits profond de 600 pieds. Mais il ne fut jamais

exploité ne produisant qu'un maigre 20 gallons/minute.

Dans le contexte de la crise de l'eau actuelle, le conseil municipal, après des essais de pompage et des analyses de la qualité de l'eau et suivant la recommandation de l'hydrogéologue, décide d'activer ce puits n.2. Une somme de 29,000\$ sera consacrée à ce projet – somme servant à y installer une pompe, une crépine, le raccordement à la conduite d'amenée et l'alimentation électrique.

Ne puisant pas à la même nappe d'eau que le premier, ce puits produira pour la municipalité, un supplément de 70 litres d'eau/minute, permettant d'économiser sur l'achat de 20 citernes par semaine. Chaque voyage de citerne coûtant 175 \$, il suffira de 10 semaines pour rentabiliser la mise en marche de ce deuxième puits. Quand l'été prochain, notre nouveau puits municipal sera en fonction, les deux

premiers puits serviront de puits d'appoint.

TRANSPORT D'EAU POTABLE;

Secteur desservi : 322 citernes au 1er février 2002. L'avis municipal d'utiliser l'eau avec modération est toujours en vigueur. On rapporte régulièrement le lavage d'autos... dans les cours résidentielles. Nous réitérons la collaboration de chacun.

L'EAU POTABLE : L'eau utilisée par les immeubles municipaux ou publics branchées au réseau d'aqueduc, (tels : la patinoire, le centre communautaire, l'hôtel de ville, etc.) est mesurée par un compteur d'eau. Ainsi le coût de l'eau desservant ces immeubles offrant des services à l'ensemble de la population du territoire est imputé à chaque contribuable comptonnois. Ordre du conseil municipal

Le Supermarché en région

IGA Coaticook
265, rue Child
Coaticook, Québec
J1A 2B5
Tél.: (819) 849-6226
Fax: (819) 849-2579

IGA

*Notre priorité est de toujours
mieux vous servir*

Serge et Johanne Arsenault, prop.

Qui paye la glace ?

Que les contribuables du village ne s'en fassent point, le Récré-o-parc est muni d'un compteur d'eau indépendant et toute la grande population comptonnoise contribue à ce loisir...

Que les jeunes et moins jeunes apprécient beaucoup d'ailleurs...



Mêle-toi de tes affaires... Municipales

La session du conseil municipal

**En l'an 2002, le conseil municipal siégera deux fois par mois, soit le premier et le troisième MARDI du mois.
En juillet et en août, il siégera exclusivement le premier mardi du mois.**

Des règles particulières s'appliquent au jour de congé férié et chômé, lors de la tenue des élections municipales, provinciales ou fédérales. Vérifiez au 835-5584.

Calendrier des sessions ordinaires du conseil municipalité

Janvier : 8-15	Février : 5-19	Mars : 5-19	Avril : 2-16
Mai : 7-21	Juin : 4-18	Juillet : 2	Août : 6
Septembre : 3-17	Octobre : 1-15	Novembre : 5-19	Décembre : 3-17

Les séances débutent à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3 chemin de Hatley.

Deux périodes de questions permettent à l'assistance d'adresser ses questions au début ou à la fin de la séance.

L'ordre du jour et la correspondance, rapport, étude documentant chacun des points inscrits sont expédiés aux membres du conseil par le courrier du jeudi précédent la tenue de la séance.

Donc, vos demandes doivent être reçues auprès de la secrétaire-trésorière ou de sa représentante en son absence, à l'hôtel de ville au plus tard le mercredi précédent afin d'être assurés qu'il soit inscrit.

Mode de transmission permettant d'inscrire un point particulier à l'ordre du jour du conseil municipal au plus tard le mercredi précédent la session :

Déposer vos documents à l'hôtel de ville, 3 chemin de Hatley, bureau 201, Compton

Par courrier : même adresse avec le code postal J0B 1L0

Par télécopieur : (819) 835-5750

Par courriel : compton.station@abacom.com

Des délais plus longs sont nécessaires pour certaines demandes exigeant des analyses et des vérifications des fonctionnaires municipaux afin de soumettre leur rapport de recommandations.



LICENCE RBQ 2313-0826-28

EXCAVATION CHARLES GRENIER inc.

Tél. (819) 878-3468
(819) 820-2423

Fax. (819) 878-3076
(819) 820-0224

Cell. (819) 572-5336
BERNARD LAVERDURE, MAGOG



Gérard Leblanc Courtier d'assurance Itée

10 Principale Sud, C.P. 177, Compton
Bur. : (819) 835-9511 Rés. : (819) 835-5718

Mêle-toi de tes affaires... Municipales

Session ordinaire du Conseil Municipal de Compton du 18 décembre 2001

Projet d'annexion par Waterville du secteur enclavé de Compton

La municipalité de Compton dépose un document intitulé « Projet d'annexion par Waterville du secteur enclavé de Compton », démontrant les simulations de budget pour les années 2002 et 2003, avec et sans le secteur enclavé de Compton.

Ouverture de poste aux Services techniques

Deux postes en voirie s'ouvrent aux services techniques de la municipalité, soit un chef d'équipe et un journalier.

Alternatives à la fourniture en eau potable

Puits du réservoir – hydrofracturation

En date du 11 décembre dernier avait eu lieu une rencontre entre le conseil municipal et l'hydrogéologue monsieur Yves Aubin de la firme Nova Aqua expert inc. concernant le puits du réservoir. M. Aubin proposait de réduire l'achat et le transport d'eau, en essayant d'optimiser le débit de ce puits par hydrofracturation. Le conseil accepte cette proposition et autoise la dépense se chiffrant à 2 980\$.

Mise en service du puits no 2

Lors de cette même rencontre monsieur Yves Aubin de la firme Nova Aqua expert inc., proposait également la mise en route du puits #2 afin de réduire l'achat et le transport d'eau. Le conseil décide donc de suivre ce conseil afin d'augmenter l'approvisionnement en eau. Les analyses de la qualité de l'eau tel que requise par le ministère de l'environnement seront effectuées. Le conseil approuve le paiement des frais encourus envers la firme Nova Aqua qui se chiffre à 2 900\$.

Augmentation du débit du puits No 1

Dépôt du rapport de M. Alain Beaulieu, inspecteur en environnement relativement au débit du puits no 1.

Compteur d'eau : achat et installation aux immeubles publics du secteur desservi

Le conseil approuve l'achat et l'installation de compteurs d'eau au centre communautaire et à la caserne incendie. La dépense nette sera de 1 200\$.

Aqua Data : offre de service programme d'inspection triennal des bornes incendies

Une offre de service a été déposée par la firme Aqua Data concernant le diagnostic et un programme de cogestion des bornes incendies de la municipalité. Attendu que la municipalité devra fournir ces données dans le cadre du schéma d'aménagement de risque régional et que les données pour chaque borne incendie doivent être actualisées. Le conseil accepte l'offre de service de la firme Aqua Data afin de procéder au diagnostic printanier pour l'inspection et l'analyse des 45 bornes incendies. La dépense de 2 058\$ est autorisée à cet effet.

Mêle-toi de tes affaires...

Municipales

Session ordinaire du
Conseil Municipal de Compton du 18 décembre 2001 (suite)

Travaux nouveau puits : Études préliminaires 1.7 – 1.8 –1.9

Dans le cadre des études préliminaires du projet no D00754 « nouveau puits et raccordement à l'usine de filtration », les travaux suivants ont été effectués :

1.7 – évaluation du tracé du raccordement du puits

1.8 - relevés topographiques du site et du tracé

1.9 - estimation à jour et avis technique ;

La municipalité effectue le paiement de 6 556.43\$ à la firme Groupe-conseil Genivar pour ces services.

Loisir, culture et communautaire

Le conseil consent à ce que l'organisme « Machines d'Antan de l'Estrée – club de préservation » occupe les lieux du Récré-O-Parc pour leur exposition les 17 et 18 août 2002, et ceci gratuitement, en respectant les conditions suivantes :

a. signature d'un bail, afin de respecter les exigences reliés à cette entente;

b. Preuve de couverture d'assurances;

c. Cohabitation avec le skate park et ses modules.

Passage pour piétons à l'École Louis-St-Laurent – chemin de Hatley.

Suite à plusieurs plaintes de parents adressées à madame la conseillère Josée Roy, celle-ci explique le contexte problématique. Depuis près de deux ans les élèves qui se rendent à pied à l'École Louis-St-Laurent de Compton doivent circuler par l'aire piétonnière du chemin de Hatley, cette aire a été aménagée et est la propriété de l'École Louis-St-Laurent. Par contre, en hiver et au printemps, cette allée n'est pas déblayée faute de budget de la commission scolaire, ce qui rend très difficile la marche pour les tous petits, sans oublier qu'ils sont souvent déjà trempés avant l'arrivée à l'école. Suite à ces plaintes, le conseil suggère de faire suivre la demande à l'École Louis-S.-St-Laurent leur recommandant de remédier à la situation dès maintenant.

Adoption de règlements

Le règlement no 2001-27 constituant une réserve financière aux fins de la vidange des étangs aérés de la station d'épuration des eaux usées est adopté.

Le conseil adopte le règlement no 2002-28 décrétant l'imposition des taxes municipales de l'exercice financier 2002

Licence pour chien : En vertu du règlement 2000-11 concernant les animaux, le gardien d'un chien, dans les limites de la municipalité, doit avant le 1er mars de chaque année, obtenir une licence pour ce chien. La somme à payer pour l'obtention d'une licence pour chaque chien est fixée à dix dollars.

Mêle-toi de tes affaires... Municipales

Session spéciale du
Conseil Municipal de Compton du 18 décembre 2001

L'ADOPTION DU BUDGET

Le conseil adopte les prévisions budgétaires 2002 de la Municipalité de Compton pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002 le document explicatif de ce budget sera publié et diffusé porte à porte par voie de circulaire postal sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2002

MUNICIPALITÉ DE COMPTON au 14-12-2001
SITUATION FINANCIÈRE

	BUDGET 2001	RÉSULTATS ESTIMATIFS 2001	BUDGET 2002
REVENUS			
Taxes sur			
— la valeur foncière	1 477 562 \$	1 511 787 \$	1 499 715 \$
— une autre base	302 402 \$	311 263 \$	324 539 \$
Paiement tenant lieu de taxes	13 118 \$	17 096 \$	16 376 \$
Autres revenus - sources locales	85 993 \$	143 171 \$	119 888 \$
Transferts	611 971 \$	645 801 \$	581 541 \$
A- total revenus	2 491 046 \$	2 629 118 \$	2 542 059 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
B- administration générale	450 553 \$	461 929 \$	452 529 \$
C- sécurité publique	378 291 \$	359 273 \$	390 119 \$
D- transport	1 001 017 \$	1 489 727 \$	999 114 \$
E- hygiène du milieu	292 551 \$	386 661 \$	322 928 \$
F- santé et bien-être	4 720 \$	4 695 \$	6 246 \$
G- aménagement & urbanisme	133 494 \$	125 432 \$	122 013 \$
H- loisirs & culture	122 336 \$	161 235 \$	148 317 \$
I- frais de financement	65 401 \$	48 853 \$	47 210 \$
J- remboursement en capital	42 683 \$	32 396 \$	91 867 \$
Total - dépenses fonctionnement	2 491 046 \$	3 070 201 \$	2 580 343 \$
AFFECTATIONS			
L- Surplus accumulé ou autres fonds			34 406 \$
		605 472 \$	3 878 \$
Excédent net estimatif 2001	0 \$	164 389 \$	0 \$

Les taux de taxes 2001 et les taux de taxes 2002 sont identiques.

Mêle-toi de tes affaires...

Municipales

Session ordinaire du
Conseil Municipal de Compton du 8 janvier 2002

Confirmation des subventions annuelles aux organismes municipaux

Les organismes ont demandé à la municipalité de prévoir à même ses prévisions budgétaires 2002 une contribution financière afin de leur permettre la réalisation de leur programme d'activités 2002 comme il a été joint à leur demande. Le conseil convient de confirmer aux organismes suivants le montant de la subvention 2002 prévue au budget de la municipalité et des formalités de versements de celle-ci :

Nom de l'organisme	Subvention réservée (\$)
Comité d'activité parascolaire de Compton	800 \$
Les Explorateurs de Compton	6 000 \$
Bibliothèque de Compton	6 000 \$
Les Compagnons du lieu historique national Louis-S.-St-Laurent	3 000 \$

Installation d'un luminaire sur le chemin de Moe 's River, secteur pont et Auberge Le Bocage

Comme suite à une demande de M. Bruce Patton et après avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur Alain Beaulieu concernant l'ajout d'un luminaire face au 155, chemin de Moe's River ; le conseil autorise l'achat d'un luminaire au coût de 400.00 \$ et de son installation par Hydro-Québec au montant de 250.00 \$.

Ordures ménagères

Plainte à l'entrepreneur

Monsieur le conseiller Jean-Nicolas Gremion dépose une plainte écrite qu'il a reçue à sa résidence d'un voisin. Monsieur le conseiller comprend que les ordures non recueillies étaient des cendres et que le poids du sac à ordures pouvait excéder la limite permise prévue au contrat. Cependant, il considère l'échange verbal entre le plaignant et l'entrepreneur ou son personnel comme étant inacceptable. L'entrepreneur, représentant la municipalité lorsqu'il dispense un service municipal, doit exiger la sobriété et la politesse du personnel affecté à l'enlèvement des déchets et ce, en tout temps.

Non-conformité du véhicule de transport des ordures ménagères

Bien que des avertissements écrits aient été précédemment expédiés à ce sujet, les membres du conseil ont visuellement constaté que les Services Sanitaires M.L. continuent le transport des ordures ménagères recueillies sur notre territoire avec un véhicule non conforme au contrat le liant à la municipalité. Il a également été constaté que régulièrement des sacs d'ordures se retrouvent dans le fossé.

Il est donc résolu d'aviser par courrier certifié « Les Services Sanitaires M.L. Inc. » qu'il doit se conformer au contrat et plus particulièrement à l'article 8 concernant l'outillage requis pour accomplir le contrat ; l'article 18 concernant la main d'œuvre et l'article 22 concernant la propreté d'exécution. Le conseil juge qu'il est requis de l'administration d'appliquer la clause de retenue prévue en cas d'infraction au contrat considérant que « Les Services Sanitaires M.L. Inc. » a fait l'objet de plusieurs avis jusqu'à présent.

Voirie

MTQ : Contrat de déneigement à renouveler pour la saison 2002-2003 et nouveau contrat pour la 208 Est.

La municipalité confirme au ministère des Transports, district de l'Estrie, son intention de renouveler le contrat de déneigement de la route 208 Ouest, contrat que la municipalité exécute depuis quelques années déjà.

La Municipalité de Compton signifie également au ministère son intérêt à conclure le contrat de déneigement de la 208 est puisqu'elle possède maintenant les équipements appropriés et que le garage municipal ainsi que la réserve de sable sont situés au centre de la municipalité.

Mêle-toi de tes affaires... Municipales

Session ordinaire du
Conseil Municipal de Compton du 8 janvier 2002 (suite)

MTQ : Affichage des ponts – rapport de l'inspecteur municipal

Les membres du conseil prennent connaissance de l'avis émis le 10 décembre 2001 par le ministère des Transports à la suite de leur inspection des ponts et des anomalies constatées entre l'affichage en place et celui adopté par la municipalité.

Le rapport du 8 janvier 2002 de l'inspecteur municipal Fernand Fontaine mentionne que les travaux correctifs seront réalisés aussitôt que possible et selon les précipitations de neige et les autres projets prioritaires.

Colloque sur la sécurité civile les 26 et 27 février à Saint-Hyacinthe

La coordonnatrice des mesures d'urgence de la municipalité participera au colloque sur la sécurité civile qui se tiendra les 26 et 27 février à Saint-Hyacinthe. La municipalité défraie les dépenses d'hébergement et de transport. L'inscription à ce colloque est gratuite.

Règlements

Le conseil adopte le règlement numéro 2002-30 concernant l'imposition d'un droit supplétif.

La Municipalité de Compton décrète qu'un droit supplétif au droit de mutation d'un montant de 200,00 \$ doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et/ou une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert selon les conditions prévues aux articles 20.1 à 20.8 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

Le Progrès de la région de Coaticook : Semaine des hebdos

Afin de souligner l'importance d'un hebdo en région, la municipalité de Compton participe au cahier spécial qui souligne la semaine des hebdos, le 19 janvier 2002 en y insérant une publicité comparable à l'an dernier.

Notez bien :

M. Alain Beaulieu, inspecteur en bâtiment et en environnement, sera absent au cours de la semaine du 3 mars au 9 mars.

Donc, aucun permis ne pourra être délivré au cours de cette période.

Rendez-vous : 835-5584

Patinoire

Le port du casque est recommandé... la glace est dure et glissante même pour les têtes d'experts !

Mêle-toi de tes affaires... Municipales

Communiqués...

SALLE COMMUNAUTAIRE

Besoin d'un endroit pour organiser une activité de groupe ? La Municipalité de Compton met la Salle communautaire à la disposition de tous ses résidents. Pour réserver, communiquez avec Manon Bergeron au 835-5584. De plus, la salle est ouverte tous les jours pour les jeux de billard, ping-pong et cartes.

SOCCER

Inscriptions à l'hôtel de ville les 1^{er} et 2 mars prochains.

NEIGE

Constitue une nuisance le fait de jeter ou déposer sur les trottoirs et les rues (chemins), fossés ou dans les allées, cours et terrains publics, places publiques, eau et cours d'eau municipaux de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé sous peine d'une amende de 150 \$

PLANCHE À NEIGE (snowboard)

La pratique de ce sport est interdite sur les propriétés publiques. En effet, la municipalité a été avisée qu'elle ne bénéficie d'aucune couverture d'assurances.

BAIN LIBRE

Les lundi et mardi entre 18h30 et 20 h à la piscine intérieure de l'École primaire des Arbrissaux, 6288 Route Louis-S.-St-Laurent. Tarif 1 \$/personne, 4 \$ famille.

INFO-MUNICIPALITÉ

HORAIRE DU BUREAU DE L'HÔTEL DE VILLE

Du lundi au vendredi entre 9 h et 16 h

Téléphone: 835-5584

Télécopieur: 835-5750

Pour les urgences - Pagette numéro - 573-4374

Session du conseil : les 1^{er} et 3^e mardis du mois à 20 h 00 à l'Hôtel de Ville

CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Pour l'ancien territoire de Compton : Cueillette les lundis

Pour l'ancien territoire de Compton Station : Cueillette les mercredis

Vos ordures doivent être en bordure de la route pour 6 h le matin..

CUEILLETTE SÉLECTIVE

La collecte sélective se fera selon les dates habituelles de votre secteur. La collecte sélective a lieu durant les congés fériés, sauf les jours suivants : Noël et le jour de l'An. Veuillez déposer vos bacs avant 7 h le matin.

Bacs à récupération -. 5 \$ à l'hôtel de ville

PERMIS DE CONSTRUCTION - COURS D'EAU

Vous avez des projets de construction, d'agrandissement, de rénovation, d'installation d'une piscine, d'aménagement et d'entretien d'un cours d'eau ?

Veuillez communiquer avec M. Alain Beaulieu, inspecteur en bâtiment et environnement au - 835-5584 ou au - 835-5436 afin d'obtenir un permis au préalable ainsi que toutes les informations nécessaires concernant les usages autorisés dans votre secteur et les normes d'implantations.

PERMIS DE FEU

Permis de feu d'artifices obligatoire sous peine d'amende. 835-5584

Ne serait-ce que pour votre protection et celle du voisinage.

LICENCE DE CHIENS

10 \$ - OBLIGATOIRE

SYSTÈME D'ALARME

Enregistrement à l'hôtel de ville

Mêle-toi de tes affaires... Municipales

TAXES MUNICIPALES

ÉCHÉANCE – DATE DES VERSEMENTS

S.V.P. acquitter ce compte au plus tard à la date d'échéance. Merci

Versement	Date limite d'échéance	Intérêt 12% à compter du
1er versement	Le 25 février 2002	26 février 2002
2ième versement	Le 26 avril 2002	27 avril 2002
3ième versement	Le 25 juin 2002	26 juin 2002
4ième versement	Le 26 août 2002	27 août 2002

Passé cette date, un intérêt de 12% est exigible sur le versement échu.

ESCOMPTE

Le conseil municipal alloue un escompte de deux pour cent (2%) à tout contribuable qui paie le montant total de ses taxes municipales annuelles le ou avant la date d'échéance du premier versement de taxes annuelles décrétées soit le ou avant le 25 février 2002.

Afin d'éviter les erreurs et les frais potentiels, le contribuable qui veut bénéficier de l'escompte devra effectuer son paiement directement au bureau municipal. Cet escompte sera également appliqué lors de l'encaissement des chèques reçus par courrier au bureau municipal ou par le service informatique de perception de comptes offert par les Caisses populaires Desjardins qui respecteront les conditions décrites au 1er paragraphe. L'administration municipale expédiera par chèque l'équivalent du montant de l'escompte lorsqu'il excédera 5 \$.

CHÈQUE POSTDATÉ

Nous acceptons les chèques postdatés. Cependant, les contribuables qui ont plusieurs comptes devront faire parvenir autant de chèques qu'il y a de versements par compte. Ceci évitera les erreurs et facilitera les éventuelles remises de chèques lors de la vente de l'une de vos propriétés au cours du présent exercice financier.

PAIEMENT À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

Il est maintenant possible de payer directement vos versements de taxes annuelles à votre Caisse populaire Desjardins. Comment : acquittez votre compte au comptoir, au guichet automatique ou sur Internet en inscrivant le no SIPC suivi du no matricule apparaissant sur votre coupon de versement et ce, au plus tard à la date limite d'échéance accompagné de votre coupon de versement de compte de taxes. Le paiement comptant direct par (INTERAC) est toujours disponible au bureau municipal.

Ex : No SIPC 1077_ No matricule 0000 00 0000

REÇU

La municipalité expédie les reçus par la poste sur demande seulement.



Daniel Parent

ARPENTEUR GÉOMÈTRE

28, rue Main ouest
Coaticook (Québec)
J1A 1P2

849.4100

Mêle-toi de tes affaires... Municipales

Calendrier Collecte Sélective 2002

Veuillez déposer vos bacs avant
7h00 a.m..
La collecte sélective a lieu durant
les congés fériés, sauf le 1er et
2 janvier et le 25 et 26 décembre.
Service à la clientèle: 849-9166 ou
à votre municipalité.

Janvier 2002

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Février 2002

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Mars 2002

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril 2002

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai 2002

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juin 2002

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Lundi

Compton

Mardi

Compton (secteur Sud)

Mercredi

Compton (secteur Station)

Jeudi

Trajet de Martinville pour
les résidences suivantes:
410 à 455, route 251
645, chemin du Dixième
rang

LES FIBRES... (défaire boîtes SVP)

Papiers et cartons: feuilles, revues,
magazines, circulaires, papiers glacés,
journaux, sacs bruns, boîtes dépliées et
attachées, annuaires téléphoniques, boîtes
d'oeuf, de savons, de cigarets, de
céréales...

...ET LES CONTENANTS (rincer SVP)

Verre: pots et bouteilles (tous formats) qu'il
y a au "frigo" ou garde-manger, dans la
pharmacie...

Métal: boîte de conserve, bouchons,
couverts, assiettes et canettes
d'aluminium...

Plastique: récipients de produits
alimentaires, de produits d'entretien
ménager, de produits cosmétiques...

SVP veuillez placer les fibres et les
contenants séparément dans le bac.

MOI, J'EM BAC!



Juillet 2002

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août 2002

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Septembre 2002

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Octobre 2002

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Novembre 2002

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Décembre 2002

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Mêle-toi de tes affaires...

Municipales



DEMANDE DE LICENCE POUR CHIEN RÈGLEMENT NO 2000-11

Date de la demande : _____

Nom du demandeur : _____

Prénom du demandeur : _____

Domicile : _____

Téléphone : _____

Date de naissance du chien : _____

Race de chien : _____

Sexe du chien : _____

Couleur du chien : _____

Nom du chien : _____

Traits particuliers du chien : _____

Âge approximatif du chien : _____


Coût de la licence : 10.00\$ CHÈQUE OU MANDAT POSTE INCLUS

Conditions : Vous devez vous assurer que le chien porte cette licence en tout temps. La licence est valide du 1er janvier au 31 décembre seulement. Avant le 1er mars de chaque année vous devez obtenir une licence pour ce chien. Cette licence est incessible.

Lorsque la demande de licence est faite par un mineur, le père, la mère, le tuteur ou un répondant du mineur doit consentir à la demande au moyen d'un écrit produit avec celle-ci.

(No d'Immatriculation accordé : _____) No de reçu : _____

Signature du requérant : _____

 **Compléter et retourner à la municipalité avec paiement.**

La licence suivra par le prochain courrier— Règlement sur les animaux RM 410



O.M.H. de Compton

Des appartements 3 1/2 et 4 1/2 sont actuellement libres au Villageois de Compton (HLM).

Les principales règles d'admissibilité pour un logement à prix modique sont les suivantes :

- Être âgé de plus de 50 ans
- Être autonome
- Le prix du loyer d'un logement est déterminé en fonction du nombre de personnes qui composent le ménage, de leurs revenus respectifs ainsi qu'en considération des services et équipements offerts. Le loyer de base correspond à 25% du total des revenus mensuels de chacun des occupants, déduction faite d'un montant correspondant à 2% du montant des revenus de travail annuels.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Nicole Couture au : **835-9208**

École primaire de la Passerelle de Waterville

INSCRIPTIONS A LA MATERNELLE (2002-2003)

Nous désirons vous informer que les inscriptions à la maternelle pour l'an prochain auront lieu à l'école les 12 et 13 février 2002. Vous devez vous présenter à l'école avec le certificat de naissance, document fourni par l'État civil (l'original est obligatoire, mais vous sera rendu après avoir pris des photocopies)



HORAIRE DES INSCRIPTIONS :

Mardi le 12 février : de 9 h 00 à 11 h 00 - 13 h 00 à 15 h 30
Mercredi le 13 février : de 9 h 00 à 11 h 00 - 13 h 00 à 18 h 00

ENDROIT- École de la Passerelle

430, rue du Couvent
Waterville JOB 3H0

Téléphone : 837-2737

Merci de votre collaboration.

La direction de l'école



PAROISSE SAINT-THOMAS-D'AQUIN

INFORMATIONS (CIMENTIÈRE)

Les pierres tombales au cimetière n'appartiennent pas à la Fabrique et ne sont donc pas couvertes par l'assurance de la Fabrique, en cas de vandalisme.

Nous informons les propriétaires des dites pierres que vous n'avez probablement pas d'assurance personnelle en vigueur sur ces pierres simplement parce que vous n'avez pas informé votre assureur.

Nous suggérons donc aux propriétaires de pierres tombales de demander à leur courtier d'assurance d'ajouter une extension à leur contrat d'assurance pour couvrir ce bien au cimetière contre le vandalisme.

LE CONSEIL DE LA FABRIQUE

Gérin Custeau

NOTAIRES
ET CONSEILLERS JURIDIQUES

**Agricole, Compagnies,
Immeubles, Successions,
Testaments, Mandats**

Tél. : (819) **849-4855**
Télec. : (819) 849-9675

38, rue Child
Coaticook (Québec)



**Garderie
les
trois
Pommes
de
Compton**

Centre de la
Petite Enfance

Ouvert
du lundi au vendredi
de 6 h 30 à 18 h

835-0276



**SERVICE
D'AIDE
DOMESTIQUE**

DE LA RÉGION DE COATICOOK
294, rue St-Jacques Nord (2e étage)
Coaticook

Entretien ménager
Téléphone: **849-7716**
ou encore: **849-7716**
Télécopieur: **849-4747**

A Summary of Selected Minutes

Municipal Council Meeting Dates for 2002

During the 2002 year, the Compton Municipal Council will be meeting, for the most part, on the first and third Tuesday of each month. The exception will be the months of July and August when only one meeting per month will be held.

The following are the meeting dates:

January 8 and 15;	February 5 and 19;	March 5 and 19;	April 2 and 16;
May 7 and 21;	June 4 and 18;	July 2;	August 6;
September 3 and 17;	October 1 and 15;	November 5 and 19;	December 3 and 17.

Council meetings are held in the Municipal Office and begin at 8 p.m. Two question periods are available; one at the beginning and another at the end of each meeting.

The agenda for each meeting is prepared and forwarded to each council member on the Thursday preceding each meeting. Therefore, a 'request' from any person wishing to have a particular topic included in the agenda must be received at the Municipal Office no later than the Wednesday preceding the meeting. (Note that some requests may have to be received even earlier if they require advance analysis or verification by municipal administrators)

Individual 'requests' for items to be included on the agenda can be forwarded to the Municipal Office in any of the following manners:

- Hand delivered to the Municipal Office, at 3 Hatley St., Room # 201, Compton.
- By mail to the above address, Postal Code J0B 1L0
- By fax at (819) 835-5750
- By e-mail at compton.station@abacom.com

Blue Box Collection Dates for 2002

Recyclable materials are collected throughout the municipality on different days during each month according to the following schedule:

- Compton (all areas other than those listed below): Monday
- Compton (Southern sector) : Tuesday
- Compton (Former Compton Station) : Wednesday
- The following residences approaching Martinville (410 - 455 Route 251 and 645 ch. du Dixième rang) : Thursday.

To determine exactly which day the collection will be made in your area, please consult the calendars found within this issue titled Calendrier Collecte Sélective 2002.

Note that material to be picked up is expected to be placed at the roadside before 7:00 a.m.. Obviously, no service will be provided on December 25 and 26. Additional information can be had by telephoning either 849-9166 or the Municipal Office at 835-5584.

A Summary of Selected Minutes

A Summary of the Minutes of the
Municipal Council Meeting of December 18, 2001

Available options concerning the furnishing of drinking water:

- On December 11, the municipal council met with Yves Aubin, an expert with the firm, Nova Aqua concerning the municipality's reserve well. Mr. Aubin proposed that the quantity of water currently being purchased and transported by tank truck could be reduced by trying to improve the supply of the well by 'hydrofracturation' (The cleansing of the well by the use of high pressure water and air). The council accepted this proposal and authorized an expenditure of \$2,980.
- Yves Aubin also proposed that the municipality's second well be put into service to help reduce the volume of water being purchased. The council decided to accept this suggestion. The testing required by the Ministry of the Environment will be carried out. Council approved an expenditure of \$2,900 in this regard.

The council approved an expenditure of \$1,200 to install water meters at the Community Center as well as at the fire station.

Antique Machinery Exhibit:

The council consented to the use of the municipal park by the Eastern Townships Antique Machinery Club for the annual exhibition which this year will be held on August 17 and 18.

Dog Licences:

With respect to Regulation 2000-11 concerning animals, please note that the owner of any dog within the limits of the municipality must, prior to March 1st each year, obtain a licence for the dog. Each licence costs \$10.

*Une équipe de spécialistes
à votre service*



Desjardins

**Caisse populaire Desjardins
des Verts-Sommets de l'Estrie**

Siège social : 155, rue Child, Coaticook • Téléphone : 849-9822

Centres de service : Compton East Hereford Martinville Ste-Edwidge St-Herménégilde Waterville
Tél. : 835-5475 Tél. : 844-2327 Tél. : 835-5715 Tél. : 849-2264 Tél. : 849-4043 Tél. : 837-3111

A Summary of Selected Minutes

A Summary of the Minutes of the Municipal Council Meeting of January 8, 2002

Various organizations have requested that the council include sufficient financial assistance so as to enable them to carry out their programs of activities for the year 2002. The council will consult with the following organizations regarding a budgetary assistance as follows:

Compton school extracurricular activity committee	\$800
Les Explorateurs de Compton	\$6000
Compton Library	\$6000
Companions of the Louis S. St-Laurent National Historic Site	\$3000

Following a request by Bruce Patton and after having consulted the report of the municipal inspector, Alain Beaulieu, the council authorized the purchase and installation of a street light in front of 155 Moe's River Road at a cost of \$650.

RE: Garbage collection:

Councillor Jean-Nicolas Gremion introduced a written complaint which he had received from a neighbour. Apparently some of the garbage bags contained ashes which resulted in their being heavier than permitted under the contract. It is considered that any verbal exchange between the plaintiff and either the owner or worker of the garbage collection service is unacceptable. The firm collecting the garbage represents the municipality inasmuch as it is providing a municipal service and its personnel must, at all times, exercise politeness and sobriety while exercising its mandate.

Having been previously informed that the vehicle being used to collect the garbage did not conform to the agreement with the municipality, and that frequently garbage bags are ending up in ditches, the council decided to inform 'Les Services Sanitaires M.L.Inc.' by registered mail that it must conform to the contract and in particular to article #8 concerning the equipment used to collect the garbage, article #18 concerning the workmanship and article #22 concerning the collection procedure. Inasmuch as 'Les Services Sanitaires M.L.Inc.' has been notified several times already, the council has judged it appropriate for the administration of the municipality to apply the 'retention clause' which was included in the contract in case of an infraction.

The municipality confirmed with the Estrie sector of the Ministry of Transport its intention to renew the snow removal contract on Route 208 West. Additionally, the municipality has confirmed with the Estrie sector of the Ministry of Transport its intention to conclude a snow removal contract for Route 208 East inasmuch as it now possesses the necessary equipment and also because the municipal garage and supply of sand are located in the center of the municipality.



PRODUITS DE CIMENT
COUILLARD
LTDÉ

340, rue MERRIL
COATICOOK (Québec)
J1A 1X4

- Béton préparé
- Trou d'homme, puisard
- Tuyau, fosse septique
- Livraison pierre et gravier

Tél.: (819) 849-2778
Télec.: (819) 849-9497

DÉNEIGEMENT ET PELOUSE VEILLEUX

ESTIMATION GRATUITE



- Déneigement
- Épandage de sable et sel
- Tonte de pelouse
- Rotoculteur
- Transport de petites quantités de terre, sable et gravier
- Transport bois de chauffage

Informations : Tommy Veilleux

Message : 835-0877
Cellulaire : 572-3806
6740, Rte Louis-S. St-Laurent, Compton

Municipal Tax Information

Quarterly Installment Due Dates

Please make your payments no later than the dates indicated below.

Installment	Installment Due Date	12% Interest Charged Beginning
1st	February 25, 2002	February 26, 2002
2nd	April 26, 2002	April 27, 2002
3rd	June 25, 2002	June 26, 2002
4th	August 26, 2002	August 27, 2002

DISCOUNTS:

Note that the municipality will apply a discount of two percent (2%) to all ratepayers who pay the full amount of their annual tax bill on or before the due date of the first installment (February 25, 2002).

In order to avoid errors and possible interest charges, ratepayers who wish to benefit from this discount should make their payment directly to the municipal office. This discount, however, will also apply to cheques received at the municipal office by mail as well as payments forwarded electronically as offered by the Caisses populaires Desjardins provided these payments are received on or before February 25, 2002. Discounts for such payments will be forwarded by cheque for amounts exceeding \$5.

POSTDATED CHEQUES:

Postdated cheques are accepted, however, ratepayers who receive more than one tax bill should issue such cheques for the various installments separately for each account. This will avoid errors and facilitate the eventual return of cheques in the event of the sale of property during the current tax year.

PAYMENTS MADE AT THE CAISSE POPULAIRE DESJARDINS:

It is now possible to make your quarterly installment tax payments at this institution. Such payments may be made with the teller, by ATM (automatic teller machine) or by the Internet by including the SIPC number followed by the 'matricule' number appearing on the payment coupon. All such payments must be made no later than the due date indicated on the coupon. (Example: SIPC # __1077__ Matricule # 0000) Direct payment by INTERAC is available at the municipal office.

RECEIPTS:

The municipality will forward tax receipts by mail ON REQUEST ONLY.

SERVICE D'ADMINISTRATION MARCOUX (1982) INC

*Spécialités : Planification fiscale,
préparation d'états financiers,
impôts, tenue de livre.*

179, Belvédère nord,
Sherbrooke, J1H 4A7

821-9280

Suzanne Couture

COMPTABLE AGRÉÉE

22, rue Principale Nord
Compton, Qué.
JOB 1L0
(819) 835-9139

Chronique de prévention



TRANSPORT ÉCOLIER

Les policiers de la Sûreté du Québec désirent vous rappeler ces quelques conseils de prévention pour assurer la sécurité des écoliers qui utilisent le transport scolaire.

- Lorsque vous êtes à l'approche d'un autobus d'écoliers sur le point de s'immobiliser, nous vous conseillons fortement de ralentir.
- Sachez que vous devez immobiliser votre véhicule en tout temps dès que les feux intermittents de l'autobus sont en marche, sauf si vous circulez sur une chaussée adjacente, séparée par un terre-plein ou par une autre séparation physique surélevée.

• Le code de la sécurité routière mentionne que vous devez immobiliser votre véhicule à au moins 5 mètres de l'autobus. Ceci permet aux enfants de traverser la chaussée en toute sécurité.

• Garder un contact visuel sur les écoliers et assurez-vous que les signaux de l'autobus ne sont plus en marche et que les enfants sont en sécurité avant de repartir.

• Soyez patient et vigilant, il en va de la sécurité de nos enfants.

Le code de la sécurité routière du Québec prévoit une amende de 200\$ ainsi que neuf points d'inaptitude pour tout conducteur qui ne respecte pas les règles élémentaires de sécurité en matière de transport scolaire.

ET CONDUISEZ PRUDEMMENT!

AGENT MATHIEU SIROIS

Écho de la bibliothèque

Après un petit répit aux temps des Fêtes, votre bibliothèque a réouvert ses portes aux heures et aux jours habituels. Vous pouvez maintenant utiliser l'ordinateur de notre local, moyennant un tarif de 2\$ l'heure. Ce service vous est offert aux heures d'ouverture de la bibliothèque, selon les règlements établis. Pour une période de 3 mois, un technicien sera sur place les mardis et mercredis aux heures habituelles; ce dernier pourra vous aider dans différentes tâches si vous en manifestez le désir. L'accès à cet ordinateur est aussi possible le jeudi pour les utilisateurs autonomes. Premiers arrivés, premiers servis.

Voici les règlements d'utilisation: s'inscrire dans le cahier des présences, aucune possibilité de jeux, de musique, de téléchargement et de disquettes, payer pour les heures d'utilisation.

Lors de notre dernière rencontre, on signalait une atmosphère très bruyante les jeudis; afin de respecter les lecteurs, on demanderait l'effort de chacun pour que l'ambiance soit au CALME et au SILENCE comme dans toute bibliothèque.

Pour vous offrir un meilleur service, de nouveaux achats ont encore été faits dernièrement. Dès que ces bouquins sont traités, ils sont disponibles sur nos tablettes. Vos suggestions nous sont importantes et nous essayons d'en tenir compte le plus possible. Bonne lecture et au plaisir de vous accueillir à la Bibliothèque de Compton.

CLAIRE SCALABRINI

Coiffure Navaho

pour elle et lui
avec ou sans rendez-vous

6795, Rte Louis-S St-Laurent
Compton (Auberge Chez Bert)
JOB 1LO

Tél. : (819) 835-0223

Coiffeuse styliste :
Sylvie Laperle

Clin d'Oeil Beauté

Centre de Beauté

COIFFURE
BRONZAGE
MANUCURE
POSE D'ONGLES



ÉPILATION :

- À LA CIRE
- AU SUCRE

92 Queen, (à côté du Valentine)
Lennoxville, (Québec), J1M 1J4

☎ (819) 569-9147

Ginette Lemieux, prop.

We speak english

Écho d'autrefois

Conservation de la glace

Si la tempête de verglas de 1998 était arrivée il y a 50 ou 60 ans, elle n'aurait pas affecté si sévèrement les fermiers. À cette époque, très peu de fermes avaient l'électricité. Puisque qu'il n'y avait pas de réfrigérateur, les fermiers et les commerçants coupaient la glace en hiver et la conservait pour l'utiliser le reste de l'année.

La plupart des fermiers avaient un bâtiment où ils entreposaient leurs blocs de glaces. Après une période de grand froid, habituellement en février, mon père disait : « Je crois que c'est le temps d'aller chercher la glace. »

Un bon lundi matin, en allant porter la crème à Compton, il s'arrêtait sur son chemin, chez Arthur et Émile Dessaient pour leur demander quand ils couperaient leur glace. Ils donnaient alors un rendez-vous à mon père pour une journée précise. Ce jour-là, ils venaient nous la couper dans une petite baie de la rivière Coaticook, près du chemin Flanders.

Les hommes coupaient des morceaux d'environ 3 pieds carrés sur deux ou trois pieds de haut.

Après avoir coupé la glace à l'aide d'une scie, ils prenaient les pinces pour faire glisser les morceaux sur deux planches sur le traîneau. Ça prenait environ 8 à 10 blocs pour remplir un traîneau. Une fois rendues chez nous, les planches servaient à faire glisser les blocs de glace dans l'entrepôt. On les empilait trois d'épaisseur. Ensuite, on recouvrait et entourait la glace avec du bran de scie. C'est ce qui empêchait la glace de fondre quand les chaleurs d'été arrivaient

Je me souviens d'un après-midi où j'accompagnais mon père qui transportait sa glace. J'avais environ cinq ans et j'étais assis à l'arrière du traîneau au moment où on montait la côte sur le chemin Flanders. C'est alors que j'ai glissé et tombé directement dans une grande flaque d'eau sur la route. Mon père continuait son chemin, ne s'étant pas rendu compte que je n'étais plus là. J'ai hurlé de toutes mes forces tout en restant planté là. Ce n'est qu'après quelques minutes, que mon père

s'est rendu compte qu'il m'avait perdu. Il laissa alors ses chevaux et vint me chercher. Ce jour-là, il m'assit près de lui, sur la glace jusqu'à la maison. Je vous dis qu'après m'être assis sur la glace pendant 15 minutes, j'étais pas mal gelé...

Pendant l'été, nous rangions notre viande sur la glace sous le bran de scie. De cette manière, elle se gardait très bien. Mes parents livraient la crème et le beurre à des clients de Sherbrooke. Le vendredi matin, l'été, mon père enveloppait le beurre et la crème dans la glace et les mettait dans un petit contenant de fer blanc. Lorsqu'ils arrivaient en ville, le beurre et la crème étaient frais et froids. Il arrivait souvent en été que nous faisions de la « crème à glace ». maison. Nous entassions de la crème et du sel dans la sorbetière et tournions la manivelle. Au bout d'une heure, on pouvait savourer une délicieuse crème glacée.

ROBERT NICHOLS
Compton

Storing Ice

If the ice storm of 1998 had occurred fifty or sixty years ago, it wouldn't have affected the farmers nearly as much. At that time, very few farmers had electricity. Seeing as there were no electric fridges the farmers and businesses in town cut ice in the winter and stored it for use the following year. Most farmers had an ice house where they stored their cakes of ice. After a cold snap, generally in February, my father would say 'I guess it's time to get ice.' On a Monday morning, when he took the cream to Compton, he would stop at Arthur and Emile Dessaient's and ask them when they were cutting ice. When they were working they would tell my dad to come a certain day and they would cut for us.

Our ice came from a creek off the Coaticook River on Flanders Road. The men would cut blocks about three feet square and two or three feet thick. After

cutting the blocks with an ice saw, they took their ice tongs and slid the ice on two planks onto the sled. It took about eight to ten blocks to make a sled load. At home the planks were used to slide the ice cakes in the ice shed and it was piled about three layers high. The ice was packed all around and on top with sawdust. This kept the ice from melting when warm weather came. One afternoon my dad was hauling ice and I went with him-I was about five years old at the time. I was sitting on the back of the sled coming up the hill on Flanders Road when I slid off the sled and sat right in the middle of a puddle of water. My father did not know he had lost me and kept right on going. I screamed bloody murder and sat right there. After a few minutes my father-notices he had lost me. He left the horses and came back and picked me up. He sat me beside him on the ice until we got home After sitting on the ice for fifteen minutes, I was pretty well frozen myself.

In the summer we would pack our meat under the sawdust on the ice. It would keep very well there. My parents delivered cream and butter to customers in Sherbrooke. On a Friday morning in summer, my father would pack ice around the butter and cream in a tin container. When they arrived in town the cream and butter was fresh and cold. Many times in summer we would make homemade ice cream We would pack the ice cream freezer with ice and salt and then turn the handle. In about an hour we had great tasting ice cream.

ROBERT NICHOLS
Compton



En débutant l'année 2002, l'AFEAS tient à offrir à chacun une bonne et heureuse année, avec la paix sur terre pour tous et chacun.

Assemblée

L'AFEAS tiendra son assemblée le 20 février à 19h30 au local du centre communautaire. Le sujet d'étude n'est pas déterminé.

Métier à tisser

Nous vous rappelons qu'il y a toujours possibilité de tisser des couvertures, car le métier est en marche. C'est pour tous, membres et non-membres.

Marché au puce

Notre marché au puce se tiendra les 26 et 27 avril prochains à la salle paroissiale. Si vous avez des petits trésors à nous donner, nous les accepterons avec plaisir.

À bientôt,

DIANE GILBERT
publiciste
835-9113

Le travail invisible ça compte !

« La notion selon laquelle les travaux ménagers et le soin des enfants ne méritent pas d'être reconnus par la cour ne tient pas compte du fait que ces services ont une grande valeur (...). Cette notion est, par surcroît, pernicieuse et dévalue systématiquement les contributions des femmes à l'économie familiale. Elle a contribué au phénomène de la féminisation de la pauvreté. »

Madame la Juge McLachlin, extrait du jugement de la cour suprême du Canada, Peter c. Below-1993

Le travail invisible, non rémunéré, identifie l'ensemble du travail au foyer accompli au sein de la famille et du bénévolat réalisé dans la communauté, quel que soit le statut de la personne : travailleuse ou travailleur au foyer, sur le marché du travail, aux études, en recherche d'emploi, retraitées et retraités...

Ce travail comprend la fonction de reproduction, les soins et l'éducation des enfants, la prise en charge des personnes non-autonomes, qu'elles soient malades, âgées ou handicapées, et les tâches plus « domestiques ». Il inclut aussi le bénévolat dans la communauté et dans les institutions d'éducation et de santé. Dans les pays du tiers-monde, il comprend aussi la production agricole et artisanale liée à la survie de la famille.

À l'échelle mondiale

- les femmes assument la presque totalité du travail invisible, souvent en plus de leur travail rémunéré;
- les femmes fournissent les 2/3 des heures de travail, ne reçoivent que 10% des revenus et possèdent moins de 1% de la propriété

La travailleuse ou le travailleur au foyer

En 1992, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) détermine que la personne qui exécute le travail au foyer, tant dans ses aspects privés que social, porte le nom de travailleuse ou travailleur au foyer. Elle souhaite que cette appellation soit réservée à celles et ceux qui n'ont pas accès aux mesures sociales rattachées au travail rémunéré.

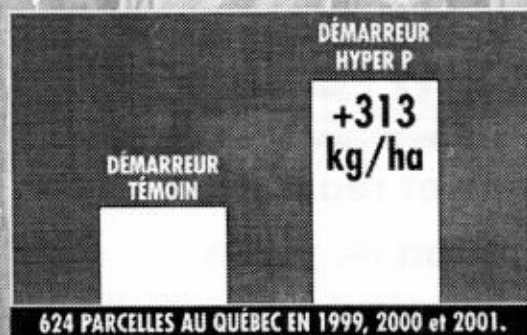
Pourquoi comptabiliser le travail invisible ?

- Pour faire preuve d'équité envers les femmes qui assument majoritairement ce travail
- Pour reconnaître et valoriser les personnes qui l'effectuent car leur rôle est bénéfique et indispensable à toute la société.
- Pour répondre aux besoins spécifiques des personnes qui l'effectuent par des mesures de soutien aux aidantes et aidants ou de conciliation famille et travail pour les parents. (suite page suivante)

Hyper P

L'ÉNERGIE DU PHOSPHORE

Avantage de rendement



Tous les types de sol.

Source : Ferme Techno Champs avec l'Université Laval et RBF



PARTENAIRE
pour l'avenir

Écho du lecteur

Rencontre ratée avec Rita Lafontaine

Il y a des occasions dans une vie qui arrivent et ne se répéteront jamais. On s'en mord les doigts pendant les longtemps. Je suis au centre d'achat de Boucherville, un beau dimanche après-midi de décembre. Avec ma belle-fille, nous nous émerveillons devant plein de livres. Soudain, je lève les yeux et je t'aperçois toi, Rita Lafontaine alias Rose Landry. Je suis figée sur place et je marmonne un banal : bonjour !

Pourquoi n'ai je pas réagi avec toutes mes tripes ? Pourquoi ne t'ai je pas approchée pour te parler et te dire comment j'étais émue de te voir en chair et en os ? Comment je te trouve belle, sympathique et tellement bonne comédienne ? Pourquoi ? Suis-je stupide, idiote ou simplement timide ? Ce scénario me revient en mémoire encore et encore et ça m'attriste de réaliser que j'ai laissé passer une si belle occasion de te communiquer de vive voix toute mon admiration.

J'avais envie de te sauter au cou et t'embrasser pour te dire : « Merci ! » Merci de m'avoir fait rire, pleurer, enrager même. Merci de m'avoir divertie, encore et encore.

J'ai péché par omission et je le regrette.

Il faut mentionner que Rita Lafontaine vient de publier un livre *Comment dire...* et qu'elle était là, disponible pour son public...

RITA LAMBERT

« La fille du Cardinal »

DE NADINE GRELET

Dès la première page, je suis embarquée. Ça fait un peu fleur bleue, mais j'aime ça et je continue. Le scénario devient un peu prévisible, mais j'aime ça et je continue. On nous avertit au début du livre que ceci est un roman et que tous les personnages et situations décrits sont purement fictifs. Malgré cet avertissement, je m'imprègne de cette histoire et deviens furieuse ! L'histoire est peut-être fictive mais mes émotions à moi sont réelles.

Ce livre raconte qu'à Montréal en 1946, un cardinal un peu libertin vit une aventure amoureuse avec une jeune couturière amérindienne. De cette relation naît une enfant que l'on fait adopter par une famille « bien » de l'époque. Ce drame, qui s'étale sur une période de plus de 20 ans, marque profondément et cruellement Kateri, Maguy et Miriam. La vie de ces trois femmes se trouve chambardée par des hommes de pouvoir dont la réputation est intacte.

Je suis choquée par cette histoire. Je peux compatir à une faiblesse humaine, mais je suis horrifiée par tous les mensonges et les hypocrisies.

Tout est là, à l'intérieur de chacun de nous, il s'agit de trouver le moyen, le véhicule, qui mène à cette sève, à cette sérénité de tous les instants.

Voilà ! Je m'emporte encore dans un élan de furie et d'émotions. Toutes ces émotions suscitées par la lecture d'un seul livre. Quelle puissance que l'écriture !

C'est un roman qui ne laissera personne indifférent. Ça « brasse le canadien » comme on dit.

Bonne lecture.

RITA LAMBERT



Le Bocage
Relais et festin gastronomique
Fine cuisine régionale
François Dubois
424, chemin Moe's River, 208 Est
Compton (Québec) J0B 1L0
(819) 835-5653
Ouvert 7 jours, réservations requises
www.lehocage.qc.ca



Pour vos projets,
petits ou **grands**,
venez me rencontrer.
Il me fera plaisir
de vous mijoter
votre **publicité**.

Danye Hébert
Graphisme/Illustration
835.0970
Pour le plaisir de créer...